



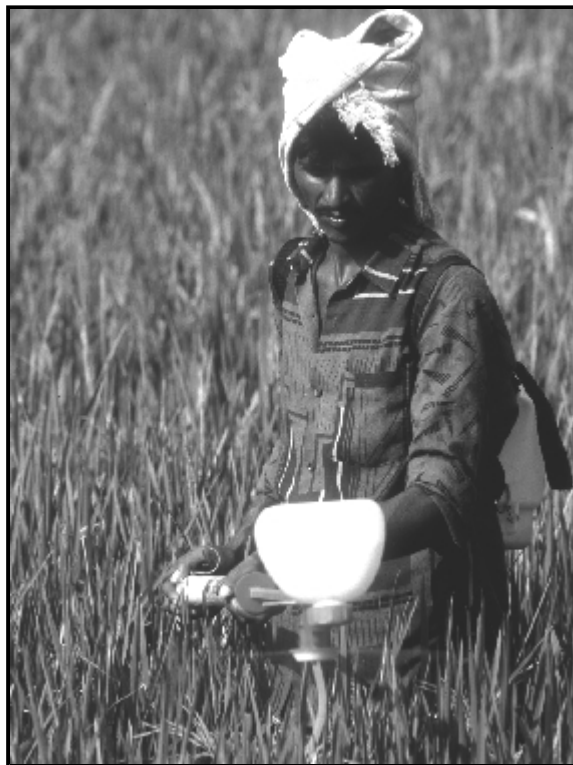
Les pesticides dangereux

En juillet 2000, seize jeunes agriculteurs bien portants dans la région de Kolda, au Sénégal, sont tombés malades et sont morts. Ils présentaient tous les mêmes symptômes - grave oedème de la face, des membres et de l'abdomen, des douleurs cardiaques et des difficultés à respirer - et sont tous décédés au bout d'une semaine. Une équipe officielle de spécialistes des maladies et des empoisonnements a rapidement identifié la cause probable: deux poudres pesticides, Granox TBC et Spinox T, que les victimes avaient utilisées pour protéger des semences d'arachides récemment plantées contre les champignons et les insectes.

Dix-huit mois plus tard, à Genève, un groupe international d'experts a lancé une action afin d'attirer l'attention des gouvernements sur le danger. Le Comité provisoire d'étude des produits chimiques a conclu que Granox TBC et Spinox T étaient "extrêmement dangereux" et recommandé d'ajouter ces deux produits à une liste qui ne cesse de s'allonger de produits agro-chimiques soumis à une réglementation commerciale internationale. L'an prochain, cette recommandation sera soumise pour approbation à un organe intergouvernemental chargé de l'application de la Convention de Rotterdam, un accord mondial ayant force de loi qui cherche à empêcher les importations indésirables de produits chimiques dangereux, en particulier dans les pays en développement.

"Le cas du Sénégal est un bon exemple de la manière dont la Convention de Rotterdam s'emploie à protéger les personnes et l'environnement", déclare Bill Murray, du secrétariat FAO/PNUE de la Convention. "Si la recommandation est approuvée, Granox TBC et Spinox T seront inclus dans la procédure d'information et consentement préalables [ICP] de la Convention, en même temps que 27 autres produits chimiques qui sont déjà interdits ou strictement réglementés dans le commerce international."

"Dans le cadre de la procédure ICP, le secrétariat transmet à tous les pays participants des rapports détaillés sur les risques posés par les produits chimiques, leur permettant ainsi de décider s'ils souhaitent à l'avenir en accepter ou non les importations. Lorsqu'un pays choisit d'interdire ou de réglementer les substances inscrites sur la liste ICP, les pays exportateurs sont avisés et doivent immédiatement informer les exportateurs, le secteur industriel et les services des douanes. "Schématiquement, nous sommes une sorte de



système d'alerte rapide sur les produits agro-chimiques commercialisés", dit Bill Murray. "L'approche de la Convention de Rotterdam est de supprimer les problèmes des produits chimiques dangereux avant qu'ils ne se manifestent..."

► Quelle est l'importance du commerce mondial de ces produits chimiques?

"A l'heure actuelle, c'est difficile à dire. On estime qu'il y a aujourd'hui un à deux millions de préparations chimiques différentes en vente dans le monde. Après le secteur de l'automobile, l'industrie des produits chimiques est le plus gros fabricant dans le monde, avec des ventes annuelles de 1,6 billion de dollars E.-U., le commerce international comptant pour 480 000 millions de dollars E.-U. Mais étant donné l'insuffisance des contrôles et des informations, il est très difficile d'estimer la part des produits chimiques dangereux pour les êtres humains et l'environnement dans ce commerce international."

► Comment définissez-vous "dangereux"?

"Pour la convention, une 'préparation pesticide extrêmement dangereuse' est une préparation qui

produit des effets graves sur la santé ou sur l'environnement observables peu de temps après exposition unique ou répétée, dans les conditions d'utilisation. Dans la pratique, ces effets sont notamment la mort, l'invalidité et les anomalies congénitales et les préparations comportent des substances chimiques comme le DDT et les composés du mercure. Ce sont les grandes préoccupations suscitées par le trafic mondial des substances chimiques de ce type qui a renforcé l'acceptation internationale de la Convention de Rotterdam."

► **Comment la Convention de Rotterdam traite-t-elle ce problème?**

"La convention couvre l'exportation et l'importation des produits chimiques dangereux et, de ce fait, leur utilisation et leur réglementation. C'est un problème Nord-Sud qui est à son origine - des pays riches qui avaient interdit certains produits chimiques dangereux pour la santé continuaient à les vendre à l'étranger. Par ailleurs, le commerce Sud-Sud s'est étoffé ces dernières années entre les nouvelles économies émergentes, où la production de produits chimiques augmente, et les pays plus pauvres. Dans les deux cas, les pays importateurs moins avantagés manquent souvent des moyens nécessaires pour gérer les produits chimiques dangereux tout au long de leur cycle de vie, de l'importation à l'utilisation et à l'élimination sans danger."

► **En quoi ces pays sont-ils non préparés devant les substances chimiques potentiellement dangereuses?**

"Tout d'abord, la réglementation et les infrastructures en cas de crise sont souvent inadéquates - par exemple, la plupart des pays d'Afrique n'ont pas centres antipoisons. Ceux qui emploient les produits chimiques n'ont pas toujours les connaissances, le matériel et l'aptitude nécessaires pour les utiliser en toute sécurité, ce qui s'est passé au Sénégal. De nombreux pays sont aussi confrontés au problème posé par les quantités énormes de produits chimiques inutilisés, jetés à la voirie en toute illégalité ou oubliés dans des zones de stockage dangereuses, qui peuvent contaminer le sol, l'eau et l'air. Les systèmes d'élimination efficace des substances chimiques sont rares."

► **Comment fonctionne la procédure ICP?**

"La procédure est un moyen d'obtenir et de diffuser de manière officielle les décisions des pays importateurs concernant les produits chimiques dont ils sont prêts à accepter ou non la livraison à l'avenir et de garantir que les exportateurs respectent ces décisions. Le but est donc d'établir une responsabilité partagée entre les pays exportateurs et importateurs. La procédure donne aux Etats les plus pauvres les moyens de prendre leurs propres décisions en les informant des expériences des autres pays et de toute décision visant à interdire ou à réglementer strictement certains produits chimiques dangereux. La Convention encourage aussi les Etats à s'aider à renforcer leurs capacités à gérer les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie."

► **Quels sont les produits chimiques actuellement couverts par la Convention?**

"Pour le moment, elle couvre 27 substances, pour la plupart des pesticides. Outre le Granox TBC, notre comité d'étude des produits chimiques a recommandé d'inclure le monocrotophos, un insecticide qui est appliqué dans de nombreux pays en développement, notamment en Asie, pour lutter contre les insectes et les acariens, un insecticide, herbicide et fongicide appelé DNOC qui est hautement toxique pour les humains, et toutes les formes d'amiante. Nous prévoyons que de nombreuses autres produits chimiques seront ajoutés à mesure que les gouvernements apprendront à utiliser la Convention."

► **Quel est le statut juridique de la Convention?**

"Le texte de la Convention a été adopté par les gouvernements en septembre 1998. La Convention entrera en vigueur après le dépôt du cinquantième instrument de ratification; à ce jour 20 gouvernements ont ratifié la Convention. Dans la période de transition, c'est-à-dire avant son entrée en vigueur, la Convention est volontaire et fonctionne selon la 'Procédure provisoire ICP'. Bien que son application soit volontaire, l'adhésion à la Convention est très large - environ 160 gouvernements ont déjà fait la preuve de leur engagement en désignant les autorités chargées de l'application de la Procédure provisoire ICP."